



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Consulat d'Algérie à Metz

قنصلية الجزائر بماتز

Avis

Il est porté à la connaissance des citoyens algériens établis dans les **départements de la Haute Marne, de la Meuse et de la Marne** (Villes de Pargny-sur-Saulx **51340**, Sermaize-les-Bains **51250**, Vitry-le-François **51300** et Ablancourt **51240**) qu'en prévision d'une permanence consulaire qui sera organisée le **15 février 2026 au niveau de la Salle de Réunion, Pôle associatif de Vergy, Saint-Dizier**, notre compatriote, M. Ahmed BAHIA, président de l'Amicale des Algériens de Saint-Dizier se chargera de la réception des demandes de passeports biométriques électroniques et des cartes nationales d'identité biométriques électroniques, lors des permanences qu'il assurera au siège de l'Amicale des Algériens de Saint-Dizier, sis, Immeuble Meuse n° 08, 34 Boulevard Salvador Allende, **52100, Saint-Dizier**.

Les permanences seront assurées, du **20/12/2025 au 11/01/2026**, comme suit :

- De lundi à jeudi, de 10h00 à 16h30 ;
- Vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Samedi et dimanche, de 10h00 à 16h30.

Il est à préciser, à ce propos, que **les pièces constitutives des demandes** aussi bien des passeports que des cartes nationales d'identité sont :

- L'original de l'acte de naissance 12S ;
- Le formulaire, à télécharger sur le site du consulat, renseigné et signé ;
- Deux (02) photos d'identité récentes, avec fond blanc ;
- Une copie du passeport à renouveler (lorsqu'il s'agit d'un renouvellement).
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire pour les personnes âgées de 19 ans et plus ;
- Une copie de la carte de séjour en France ou copie de la carte d'identité française ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de six (06) mois ;
- Copie d'un justificatif d'activité (attestation de travail ou titre de pension ou certificat de scolarité pour l'année scolaire ou académique en cours).

NB : Les demandeurs de passeports et de cartes nationales d'identité sont priés de remettre des dossiers complets. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.



Metz, le 17/12/2025